



L'Infocradi passe en mode éditorial :
lire celui de Thérèse Colin
sur les groupes communautaires,
page 4.

Julie Cadieux
explique le concept
d'accessibilité universelle,
page 3



**Du 1er au 7 juin,
c'est la Semaine québécoise des personnes handicapées**

Allez sur le site de l'**OPHQ** www.ophq.gouv.qc.ca
et cliquez à gauche sur
Semaine québécoise des personnes handicapées

**C'est au tour de l'Infocradi d'avoir 20 ans
On fête ça dans le prochain numéro!**



Coordination : *Hélène Morin*

Mise en page : *Dominic Coupal*

Collaboration :

Julie Cadieux, Thérèse Colin, Sylvie

Raymond, Marie-Claude Gagnon, Isabelle

Tremblay



Comité régional des associations
pour la déficience intellectuelle

5095, 9e avenue, #100

Montréal, Québec H1Y 2J3

Tél. : (514) 255-8111

cradi@cradi.com

www.cradi.com

Notes de la rédaction

1 : L'Infocradi sort encore en format papier. Du coup, il est envoyé par courriel à certainEs d'entre vous. Le numéro de novembre sera encore en format papier, celui de mai 2012 sera envoyé en format papier seulement si vous en faites la demande. Nous vous dirons ce qu'il faut faire dans le numéro de novembre 2011.

2 : Dans ce numéro, lisez en page 3 l'article sur l'accessibilité universelle. Montréal a fait le choix de devenir une ville universellement accessible, lisez comment le milieu associatif travaille pour faire avancer cet objectif. Lisez aussi une nouvelle chronique : l'éditorial du CRADI, en page 4 : Thérèse Colin, coordonnatrice du CRADI, parle des organismes communautaires, d'hier à aujourd'hui. Enfin ne manquez pas de lire les rubriques habituelles pour connaître l'état des dossiers.

3 : Vos commentaires sont bienvenus; écrivez-nous à l'adresse courriel helene.morin@cradi.com.

Montréal : vers une ville universellement accessible.....	P.3
Les organismes communautaires du secteur de la déficience intellectuelle sont-ils toujours des acteurs de changement social?.....	P.4
Mouvement PHAS : bilan et perspectives.....	P.5
Le transport : un bon bilan.....	P.6
Le point sur la transition école vie active.....	P.7
Dossiers en bref.....	P.8
Appliquer une politique ou voir à son application.....	P.9
Le socioprofessionnel : ce qu'il en advient.....	P.10
L'intégration des élèves HDAA : où en est-on en juin 2011?.....	P.11
Pour la survie des services publics.....	P.12
Un autre grand défi !.....	P.12
Quelques événements passés... ..	P.13
Quelques remarques sur le consentement aux soins.....	P.14
Intense activité de Centraide dans notre secteur.....	P.14
Vie associative : nouvelles brèves.....	P.15
Projet Liens : une nouvelle offre de formation.....	P.15
La participation sociale: parfois, ça fait mal!.....	P.16
Le projet Dynamiser la vie associative est sur les rails.....	P.16
Des communications qui prennent de l'ampleur.....	P.18
Des artistes qui se professionnalisent de plus en plus.....	P.19

Montréal : vers une ville universellement accessible

PAR JULIE CADIEUX, CHARGÉE DE PROJET

Montréal doit être une ville inclusive qui démontre ainsi que les citoyens sont tous égaux. Cette notion d'inclusion sociale amène à penser et à construire Montréal comme une ville universellement accessible. C'est pourquoi, lors du Sommet 2002, la Ville de Montréal s'était engagée formellement à mettre de l'avant le principe de l'accessibilité universelle et par conséquent, à le situer au cœur même de ses façons de faire et dans tous ses champs de compétences pour garantir l'inclusion sociale de tous les citoyens.

Pour ce faire, l'accessibilité universelle doit s'appliquer dans toutes les activités de la Ville et se concevoir dès le départ dans tous les axes : architecture et bâtiments, communication et information et programmes et services. Tout ce qui est conçu doit non seulement convenir aux citoyens en général mais aussi à ceux qui, en raison d'incapacités et réalités qui leur sont propres, en seraient exclus. En clair, cela consiste à élargir les normes habituelles pour que tout ce qui est proposé convienne au plus grand nombre d'utilisateurs, pour que ceux-ci puissent participer à une activité au même moment, avec le même degré de participation sociale. Il fallait donc que la Ville, comme société démocratique, se lance ce véritable défi !

Des actions en vue d'atteindre l'objectif

Depuis 2002, la Ville a donc amorcé plusieurs actions qui favoriseront l'atteinte de l'objectif de faire de l'accessibilité universelle, une philosophie sur laquelle prendront assise l'ensemble de ses pratiques.

Les actions qui contribuent à implanter ce principe au sein des différentes instances de la Ville de Montréal sont les suivantes : réalisation d'un plan d'action triennal en accessibilité universelle, identification des porteurs du dossier dans chacun des arrondissements et des services corporatifs, mise en place d'un comité des partenaires pour faire la promotion de l'accessibilité universelle

et développer un partenariat entre la Ville et le milieu associatif (1), création d'une enveloppe de 235 000\$ destinée à la réalisation de projets en accessibilité universelle avec le milieu communautaire.

Une politique

Bien que toutes ces actions soient pertinentes, il manquait un élément essentiel pour les porter, les unifier, un élément qui viendrait agir comme levier et permettrait de soutenir l'ensemble des démarches effectuées en matière d'accessibilité universelle : une politique en accessibilité universelle ! En effet, lors du Défi Sportif organisé par AlterGo en avril 2010, à la demande du milieu associatif, Gerald Tremblay, maire de Montréal, prenait l'engagement de doter la Ville de Montréal d'une telle politique. Suite à cette annonce, un comité aviseur était mis sur pied avec le mandat de rédiger cette politique.

Enthousiasmé, le comité des partenaires s'engage dès le début des réflexions en déléguant deux représentants au sein de ce comité. En novembre 2010, a lieu une rencontre avec tous les porteurs du dossier accessibilité universelle; un projet de politique est alors soumis à la discussion. Puis en décembre, les regroupements soumettent ce projet aux membres de leur conseil d'administration. Le lancement officiel de cette politique est prévu pour juin 2011.

Une définition de l'accessibilité universelle

Parallèlement à cette démarche, le comité des partenaires jouera aussi un rôle important dans la réflexion entreprise par le Projet Liens de revoir la définition de l'accessibilité universelle en partenariat avec le Groupe Défi Accessibilité (GDA). Cette initiative part du constat que c'est une chose de se doter d'une politique en accessibilité universelle et une autre d'expliquer en quoi cela consiste par une définition courte, claire et vulgarisée.

Après une année où les différents parte-

naires ont, avec passion, échangé sur la question, une version de cette définition est soumise aux organismes du milieu. Cette définition sera l'outil de référence pour poursuivre la sensibilisation en vue de l'amélioration de l'accessibilité universelle et expliquer comment ce principe peut se traduire dans la réalité montréalaise. Voici en primeur le fruit de cette réflexion qui vous sera soumis pour discussion :

L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents. (2)

Des communications accessibles

Le budget de 235 000\$ dédié à la réalisation de projets en accessibilité universelle permet au CRADI de participer aux travaux du comité communications coordonné par le ROPMM qui vise à inclure l'accessibilité universelle en matière de communications. Qu'est-ce qu'une communication universellement accessible et quels en sont les critères? Un document concernant le fruit de cette concertation sera proposé aux regroupements. Toujours grâce à ce budget, le CRADI poursuit son objectif de permettre aux gens vivant avec une déficience intellectuelle ou ayant des difficultés de lecture d'avoir accès aux communications municipales par le projet « Pour des communications et des services municipaux accessibles aux personnes ayant des difficultés de lecture ou des limitations intellectuelles ». Offrir à ces personnes l'accès à l'information et aux communications, leur permet d'avoir accès aux services et d'exercer leurs droits de citoyens.

Ce projet réalisé avec les services centraux de la Ville de Montréal se scinde en huit volets. Un travail d'adaptation de contenus en langage simplifié et en « orthographe alternatif » sur le site Accès Simple est d'abord effectué. La réorga-

nisation et l'adaptation des contenus des sites internet de la Direction du greffe et de l'Ombudsman de Montréal, l'adaptation des contenus des musées, des festivals et des projets réseau, en partenariat avec la Direction du développement culturel, et celle des 17 grands parcs reliés à la Direction des grands parcs, sont des projets qui rendent accessibles des informations susceptibles d'intéresser les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le CRADI et le partenariat

Au fil des ans, le CRADI a bâti un partenariat solide avec l'ensemble de ces partenaires. De plus, un lien étroit s'est tissé avec l'équipe E-cité afin de développer une expertise conjointe dans la mise en ligne de l'ensemble des contenus sur le site Accès Simple. Le travail d'adaptation en langage simplifié de la Charte montréalaise, en partenariat avec le Chantier sur la démocratie, est un autre projet qui favorise la participation citoyenne. Un document de travail a été soumis à des participants du Mouvement des personnes d'abord pour des tests de lecture. Cette démarche a

coïncidé avec la tenue d'une consultation publique sur la Charte montréalaise, organisée par l'Office de consultation publique de Montréal. Cette version adaptée a permis à des gens ayant une déficience intellectuelle de s'approprier cet outil et d'émettre des commentaires dont le CRADI a tenu compte pour la rédaction de son avis déposé dans le cadre de cette consultation. La version finale de l'adaptation de la Charte montréalaise sera disponible vers l'automne 2011.

De plus, une étude relative à l'adéquation de la signalisation dans les grands parcs de la Ville eu égard aux personnes qui présentent des incapacités intellectuelles se réalise actuellement en partenariat avec la Direction des grands parcs. Ce projet permettra de fournir des pistes de solution sur la façon de faire en matière de signalisation, élément essentiel quant au degré d'autonomie des personnes dans leurs déplacements.

Finalement, le CRADI coordonne un comité dont le mandat est d'accompagner le Service des incendies de Montréal dans la réalisation d'une nouvelle

version du formulaire d'inscription des personnes handicapées à une base de données pour que celles-ci soient évacuées rapidement en cas d'urgence. Les représentants du CRADI, du ROPMM et d'Ex Aequo y abordent la question des besoins de toutes les déficiences en matière de communication pour que le document final soit universellement accessible.

Ces actions démontrent clairement la volonté de la Ville de Montréal de mettre l'accessibilité universelle au cœur de ses préoccupations. Pour nourrir cet élan, le milieu associatif entretient un partenariat solide et privilégié avec la Ville et l'accompagne dans ses multiples projets. Un grand travail de concertation s'effectue et permet de faire de Montréal une ville inclusive qui tend de plus en plus vers cette accessibilité universelle.

¹ Le comité des partenaires est composé du CRADI, du ROPMM, de AlterGo, de Société Logique et de Marie Turcotte, cheffe de délégation et porte-parole du milieu associatif et de Mme Lyse Chartrand, professionnelle attachée à la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal.

² Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.2), Groupe Défi Accessibilité, avril 2011.

ÉDITORIAL DU CRADI

■ ÉDITORIAL

Les organismes communautaires du secteur de la déficience intellectuelle sont-ils toujours des acteurs de changement social?

PAR THÉRÈSE COLIN, COORDONNATRICE DU CRADI

Poser la question, n'est-ce pas déjà y répondre un peu? Les deux tiers des 30 membres du CRADI ont plus de 20 ans d'existence. L'AMDI qui a fêté ses 75 ans cette année, est le plus vieil organisme communautaire de Montréal. Né à une période où l'on institutionnalisait la majeure partie des enfants et des adultes ayant une déficience intellectuelle, cet organisme fut un pionnier du changement social, soulignant le potentiel de ces personnes, créant les premières écoles spéciales, puis les premiers ateliers de travail dans un contexte où ces personnes n'existaient pas socialement, puisqu'elles étaient exclues de la société.

À partir des années 1980, suivit une génération d'organismes qui ajoutèrent à ces services spécialisés, des activités d'éducation populaire et de défense des droits. On était en pleine **décennie des personnes handicapées**. Les droits de ces dernières commençaient à prendre forme. Les organismes de l'époque ont beaucoup contribué à la reconnaissance de ces droits et à l'émergence de programmes et de services publics. Le Québec amorçait le tournant de la désinstitutionnalisation et les groupes inscraivaient l'intégration sociale comme un objectif à atteindre.

Effectivement la désinstitutionnalisation

a pris vie mais l'intégration n'a pas suivi au même rythme. Ce sont principalement des établissements publics de santé et services sociaux et les écoles spéciales qui ont répondu aux besoins des personnes avec dans les faits, peu d'intégration. Les familles ont assumé une bonne partie des besoins quotidiens. Les organismes communautaires ont fait le reste avec l'objectif de soutenir intensément les familles, d'où l'émergence des maisons de répit, des ressources de gardiennage, des loisirs spécialisés, des centres d'activités, de développement personnel et d'alphabétisation; toutes sont des activités très utiles aux familles et aux personnes, mais

ont plutôt pour effet de maintenir à l'écart les personnes qui ont une déficience intellectuelle. De son côté, la défense des droits cédait la place au développement intense des services communautaires de ces 15 dernières années.

Par ailleurs, les centres de réadaptation, qui ont aussi une mission d'intégration sociale, n'ont pas davantage développé l'intégration sociale; ainsi, la plupart des usagers des CRDI sont-ils encore des stagiaires à vie non payés même s'ils travaillent dans un milieu d'emploi, ou bien ils sont orientés vers des organismes communautaires en déficience intellectuelle. La fréquentation de ces organismes n'est pas synonyme d'intégration sociale, même si des efforts sont faits par tous les organismes pour créer des liens ou utiliser les ressources de la communauté.

Les organismes communautaires nés récemment, sont vraiment engagés dans une vision d'intégration sociale. On parle ici d'organismes comme *J'me fais une*

place en garderie, Rêvanous, Les Muses, etc. Des services comme *Action main-d'œuvre* ont permis l'intégration en emploi de certaines personnes, des services de garde ont ouvert leurs portes, quelques écoles régulières, de nombreux services de loisirs municipaux ont aussi fait leur part. Mais peut-on dire que l'intégration est acquise? Certainement pas.

En 2004, le ministère de la Santé et des Services sociaux a transformé sa loi. Alors que les effets commencent à se faire sentir, spécialisation des services des CRDITED, transfert en première ligne, disparition de programmes, transfert de responsabilités dans d'autres ministères mais sans services réels, les organismes communautaires seront-ils appelés à prendre en charge tout ce que les établissements délaisseront. Nul doute que c'est l'intention du MSSS qui, parce qu'il finance les organismes communautaires, les considère comme une composante de son réseau.

Voués de plus en plus aux services, ayant

plus ou moins délaissé la défense des droits, largement professionnalisés, appelés à combler les vides laissés par le réseau public, interpellés par les parents qui auront besoin de soutien, comment les organismes communautaires réagiront-ils? Vont-ils reprendre leur bâton de pèlerin, réclamer des droits et des services qui sont en train de disparaître, travailler d'arrache-pied à l'intégration sociale en connectant réellement les personnes à leur communauté? Vont-ils plutôt remplacer ces services publics spécifiques appelés à disparaître et ainsi renforcer la ségrégation actuelle? Vont-ils participer à leur reconversion?

Il est clair que le milieu communautaire est à la croisée des chemins et que les orientations qu'il prendra maintenant pourraient être déterminantes pour le style de vie et les droits qu'auront des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un TED dans les prochaines années.

■ ACCÈS AUX SERVICES

Mouvement PHAS : bilan et perspectives

PAR MARIE-CLAUDE GAGNON, COORDONNATRICE DE PHAS

Une année de consolidation

Cette année le mouvement PHAS a mis beaucoup d'énergie sur ses fondations, il sera maintenant prêt à aller de l'avant pour les cinq prochaines années. Bien que PHAS s'apprête à souffler ses six chandelles cet été, il n'avait toujours pas de document définissant ses principes et son mode organisationnel. Le comité gestion a donc décidé de se doter d'une entente de collaboration entre les trois partenaires principaux du Mouvement. Ce document a ainsi permis de produire un outil de gestion et de promotion du Mouvement où l'on retrouve le mode de fonctionnement et les principes et valeurs qui sous-tendent nos actions.

Comme c'était la première fois que nous réalisons un tel document, cela a occupé une grande partie de nos rencontres et le travail de conception et de rédaction s'est déroulé de mai 2010 à mars 2011.

Nous avons, pendant le processus, impliqué les CA des organismes partenaires de façon à ce qu'ils puissent s'approprier le document. Nous avons également présenté le document au Grand comité et avons procédé à une consultation auprès d'un notaire pour tous les aspects légaux. L'entente est ainsi signée par le CRADI et les deux autres partenaires SPPH et le ROPMM, depuis le 23 avril.

Pour un système de santé public et des services accessibles et de qualité

Dans le contexte politique actuel, le mouvement PHAS a décidé de s'unir à la Coalition pour la survie des services publics. Nous souhaitons ainsi donner une voix aux personnes handicapées qui vivent des problèmes sérieux d'accès aux services sociaux et de santé. Nous visons également à créer des liens avec des nouveaux partenaires.

C'est ainsi que nous avons participé aux rencontres de la Coalition et nous avons contribué aux travaux du comité d'organisation de la manifestation du 12 mars et de celui de la distribution des journaux de la coalition nationale. Avec la collaboration du CRADI, nous avons mobilisé plus de 35 personnes, le 12 mars, pour venir marcher; nous avons engagé la troupe Toxique Trottoir pour une animation sur le manque de services et sur les coupures effectuées dans le réseau. Nous étions également présents le 1er avril lors de l'action post budgétaire « les requins de la finance ».

Nous continuerons de participer aux actions de la Coalition pour la prochaine année en réaction à l'inaction du gouvernement face aux revendications et représentations du milieu communautaire et syndical.

En parallèle, le Mouvement PHAS pour-

suit aussi ses représentations plus spécifiques pour un accès à des services sociaux et de santé de qualité pour les personnes handicapées et leur famille. Nous avons rencontré des députés de l'opposition, des représentants de l'Association québécoises des établissements de santé et de services sociaux, de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux. Cela, dans l'objectif de créer des alliances.

Un autre mandat important que s'est donné le Mouvement PHAS cette année et qu'il compte bien réaliser d'ici l'automne 2011, est la rédaction d'un dossier pour le Protecteur du citoyen. Nous souhaitons dans ce document soulever plusieurs situations problématiques vécues autour de l'accès aux services. Nous avons fait appel aux organisations pour documenter ces situations et notre dossier rassemble une quinzaine de cas répartis dans cinq régions du Québec. Afin qu'il puisse être envoyé au Protecteur, nous aimerions en avoir un nombre plus important. C'est pourquoi il est important que toutes les associations fassent un bout de chemin avec nous et nous transmettent des faits. Pour vous aider à recueillir les informations nécessaires, nous avons réalisé un outil; pour vous le procurer, écrivez-nous à : mouvementphas@yahoo.ca

L'accès à l'information, une priorité pour la prochaine année

Nous avons réalisé, depuis deux ans quatre focus groups sur la question de l'accès à l'information. Par ces rencontres nous avons rejoint des parents de tous âges et des per-

sonnes ayant une déficience motrice et/ou sensorielle. Ce fut l'occasion d'écouter le parcours de ces personnes dans le réseau de la santé et de connaître les difficultés vécues en termes d'accès à l'information; il y a été également question de l'arrimage entre les établissements et les ministères.

Toutes ces rencontres nous ont permis de recueillir beaucoup d'informations sur les situations vécues et les difficultés d'accès à l'information. Nous y avons traité autant de l'information en ce qui a trait à la nature de la déficience, des ressources existantes que du fonctionnement du réseau. Cet automne, nous avons pris le temps de compiler toutes ces informations et de rédiger un bilan des constats et des pistes de solutions à envisager. Ce document a été envoyé dans les régions afin d'en valider le contenu et comme nous n'avons pas eu d'indications que le portrait n'était pas juste, nous avons choisi d'aller de l'avant pour notre deuxième étape.

C'est à cet effet que, le 31 mars 2011, nous avons convié à leur tour des personnes qui transmettent les informations. L'objectif était de comparer leur perception en regard du bilan fait par les usagers. Dans l'ensemble les deux parties s'entendent sur les problèmes soulevés et sur les failles du système en ce qui concerne l'accès à l'information. En échangeant avec ces intervenants, nous avons aussi mis en lumière d'autres contraintes organisationnelles qui interfèrent grandement sur l'accès à l'information. Nous allons devoir les inclure dans un avis qui sera rédigé cet été. Par la suite nous allons devoir évaluer si les pistes d'actions envisagées par les deux parties sont réalistes et si nous pouvons aller de l'avant avec certaines d'entre elles dans les prochaines années.

Viser une mobilisation plus large

Le 5 avril dernier, le Mouvement PHAS prenait un temps d'arrêt pour réfléchir à son avenir. L'angle choisi, pour mener à bien notre réflexion, portait sur la mobilisation du milieu, l'« empowerment » des individus mais également des groupes et des citoyens. C'était aussi l'occasion de réfléchir à nos buts et stratégies et de nous redynamiser autour d'un projet commun : celui du droit à l'accès aux services sociaux et de santé pour les personnes ayant une déficience et leur famille.

C'est ainsi qu'une vingtaine de personnes, des parents, des représentants d'organismes régionaux, locaux et nationaux ont passé la journée ensemble. La journée a été animée avec brio par Mme Lise Gervais du groupe Relais Femmes. Par ses questions, ses ateliers et son savoir, elle nous a poussé à nous rallier autour d'objectifs et à déterminer des pistes d'actions pour l'avenir. Bien entendu il reste à décortiquer tout ce qui a été dit pour rédiger un plan d'action formel sur cinq ans. Cependant une chose est sûre, nous croyons en l'importance du Mouvement en autant que les organisations, membres et partenaires se mobilisent réellement. Sans un engagement des personnes handicapées et du milieu qui les soutient, le mouvement PHAS ne peut exister. Nous vous invitons donc à joindre le Mouvement en travaillant au sein de ses différents comités, en faisant circuler l'information, en mobilisant vos membres dans ses actions. Bref nous aimerions compter sur votre participation dans la défense de l'accès aux services sociaux et de santé !

DOSSIERS RÉGIONAUX

■ DOSSIERS RÉGIONAUX

Le transport : un bon bilan

PAR JULIE CADIEUX

La table de concertation, principal lieu d'orientation et de décision du milieu associatif montréalais en matière de transport, coordonnée par le RUTA, a soutenu le travail de plusieurs comités. De son côté, le CRADI a poursuivi son travail au sein de deux comités, le comité **annulation massive lors de tempêtes de neige** et le comité **situations d'urgence**, afin de travailler à l'amélioration de la qualité du service de transport adapté.

Dans l'optique où le CRADI désire de plus en plus solliciter ses organismes, la participation de Compagnons de Montréal, d'ATEDM et de la Corporation l'Espoir, au comité des situations d'urgence, coordonné par l'OPHO, a été enrichissante. Les organismes ont fait part de diverses situations vécues par leurs membres et le CRADI s'est nourri de ces réalités pour soutenir ses actions de défense des droits en matière de transport. Le CRADI

a aussi investi ses énergies en s'assurant de la présence de personnes ayant une déficience intellectuelle dans les différents tests terrain. Ce qui a permis à ces personnes d'exprimer leurs besoins et au CRADI de cerner des obstacles ou facilitateurs dans l'utilisation des divers équipements proposés par la STM. Le CRADI a souvent été sollicité à ce sujet et a incité ses organismes de base à y participer. Les consultations et tests portant sur le

système d'information voyageur en temps réel (projet pilote 467 Express St-Michel), nouveaux abribus, formation des inspecteurs sont des exemples de projets qui ont suscité la participation de gens du Mouvement des personnes d'abord et de l'Association de parents du Centre Gabrielle-Major.

Le CRADI est toujours présent au sein du comité **accessibilité en déficience intellectuelle**, créé en 2006, à la demande du conseil d'administration de la STM, et plus précisément, des membres du comité service à la clientèle. Cette année, le comité a décidé de faire une réflexion sur son mandat et les travaux à effectuer. En lien avec le désir de la STM de rendre son site internet universellement accessible et la planification de la révision de la signalétique dans le réseau du métro, le CRADI a souligné l'importance de considérer les

besoins des gens ayant une déficience intellectuelle. Il a donc réalisé, avec Simplicom, une analyse du site internet de la STM et précisé quels éléments devaient être adaptés en langage simplifié.

Le CRADI présentera l'ensemble de ces travaux à la STM au printemps 2011 et proposera de jouer un rôle de soutien et d'accompagnement. Il entend aussi parler d'une démarche de recherche pour trouver des solutions qui pourront être appliquées dans l'élaboration de la nouvelle signalisation. Une présence active à ce comité permet au CRADI de confirmer la nécessité de poursuivre son travail de sensibilisation sur l'importance de rendre ses communications accessibles aux gens qui ont une déficience intellectuelle, usagers du réseau régulier, et réaffirme l'importance de l'existence de ce comité.

Soulignons le grand soutien apporté par le CRADI à la STM dans le cadre de la réalisation d'une vidéo destinée aux personnes ayant une déficience intellectuelle, sur l'utilisation de la Carte Opus dans le réseau régulier. Cette expérience a demandé beaucoup d'énergie et a connu plusieurs ajustements et soubresauts, mais elle a démontré l'importance, pour le CRADI et la STM, d'avoir une structure de fonctionnement formelle pour augmenter l'efficacité du partenariat dans la réalisation de travaux conjoints, besoin ressenti par l'ensemble des organismes de la table de concertation. C'est pourquoi le CRADI a poursuivi son travail au sein du comité qui a préparé la tenue d'une journée de réflexion sur la question, journée qui s'est tenue le 5 mai dernier.

Le point sur la transition école vie active

PAR HÉLÈNE MORIN

La transition école vie active (TÉVA) est en voie de s'implanter dans les écoles de la région de Montréal. Avec le comité TÉVA, qui a été créé en 2008 par la Table pour l'intégration en emploi de Montréal et Engagement jeunesse Montréal, cette démarche prend de plus en plus d'importance chez les partenaires concernés. Les centres de réadaptation ont d'ailleurs nommé des responsables de ce dossier.

Pour rendre le crédit à des pionniers, soulignons que cette démarche est connue de milieux montréalais qui l'ont expérimentée, il y a une dizaine d'années. Dans un premier temps, il y a eu le Plan intégré de continuité (PIC) mis de l'avant en 1997 par la Table de l'Est en déficience intellectuelle pour les élèves des écoles spécialisées; le PIC mettait à profit la volonté et l'expérience de gens de la réadaptation, du milieu scolaire et du milieu communautaire; il est toujours en application à l'école Irénée-Lussier de la CSDM. Dans un deuxième temps, Continuum plus, une transition école-travail conçue par Action main-d'oeuvre a été expérimentée aux débuts des années 2000; le CRADI et

Prolongement à la famille y ont pris part. Le CAMO est également un partenaire qui a fait plusieurs travaux sur la TÉVA dont une journée de réflexion à Québec en juin 2007 qui avait réuni 200 personnes des milieux scolaires, communautaires et de la réadaptation.

Il était donc temps que la TÉVA se généralise, qu'elle cesse d'être le fait d'individus convaincus et qu'elle ait son modèle et une planification; c'est ce qui a été concocté depuis deux ans dans le comité TÉVA de la région de Montréal grâce à la coordination exercée conjointement par l'OPHQ et Engagement jeunesse Montréal¹ et le travail des membres provenant de plusieurs horizons (Engagement jeunesse a été reconduit jusqu'en 2014). Les travaux se sont appuyés sur le document réalisé par un comité de l'OPHQ en 2003 dont le CRADI avait fait partie au nom de l'AQRIPH.

La dernière année a été consacrée à élaborer un outil de présentation de la TÉVA et à commencer à faire des rencontres avec les milieux concernés. Le milieu associatif montréalais devrait être invité à une présentation

à l'automne; il sera important que les familles connaissent la démarche afin de pouvoir y prendre part avec leur fils ou fille au moment venu. Nous vous informerons du moment choisi pour cette rencontre.

La démarche de TÉVA est une activité prometteuse pour les adolescentEs qui ont une déficience, quel que soit l'objectif visé (travail, vie résidentielle, développement d'un réseau social, loisir ou poursuite d'études ou encore engagement social). La TÉVA permet de faire le point avec les différents partenaires et les principaux acteurs et actrices de cette étape de vie, les jeunes eux-mêmes et leurs parents.

¹ Engagement jeunesse est avant tout une entente interministérielle conclue dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, le ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles et le ministère de la Santé et des Services Sociaux. Elle vise à favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes de 16-24 ans, en privilégiant la qualification et l'insertion en emploi.

Dossiers en bref

Réorganisation

Il y a un bon moment qu'on parle de fusion des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement; depuis le début des années '90, quand le ministère de la Santé souhaitait qu'il n'y ait qu'un centre de réadaptation à Montréal. Il y en avait alors 13 et c'est tout le milieu de la déficience intellectuelle qui s'est levé contre cette intention ministérielle. Résultat : cinq centres de réadaptation connus sous les noms de Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal, Miriam, Gabrielle-Major, Lisette-Dupras et L'Intégrale.

Encore ces dernières années, l'idée de fusion est réapparue. Suite aux travaux de l'Agence, l'été dernier, il y a eu des débats sur trois scénarios, l'un proposait un seul centre et les autres, trois centres. La recommandation de trois centres de l'Agence a été rejetée par le Ministère qui a demandé d'examiner un scénario de deux centres de réadaptation, l'un alliant Gabrielle-Major, L'Intégrale et Lisette-Dupras, l'autre, CROM et Miriam. À l'hiver l'Agence a soumis un scénario de deux centres, sans territoire affecté, mais avec un guichet d'accès unique, laissant les usagers libres de s'adresser à l'un ou l'autre établissement. Ce scénario a été rejeté par le CROM et Miriam. Le CRADI, quant à lui, s'est prononcé en faveur de ce scénario; la majorité de ses membres y ont senti une possibilité de rendre l'offre et l'accès aux services plus équitables, d'autres, un danger de perdre leurs acquis.

Quelques semaines plus tard, comme rien ne bougeait, les centres L'Intégrale, Lisette-Dupras et Gabrielle-Major ont proposé de se fusionner. L'Agence a recommandé cette fusion volontaire et récemment, on a appris que ce centre allait prendre le nom de Centre de réadaptation en DITED de Montréal. On attend donc l'accord du Ministère; si les choses se passent comme supposées, il y aurait donc un

centre fusionné et le statu quo pour les centres CROM et Miriam. Soulignons que le CRADI a produit un avis à chaque étape, après consultation auprès de ses membres, et qu'il a salué par un communiqué la volonté de fusionner des trois centres. (H.M. et T.C.)

Qualité de vie en ressources résidentielles

À l'automne, nous avons mis sur pied un comité sur la qualité de vie dans les ressources résidentielles. Cela faisait suite à la demande exprimée par des membres lors de l'AGA de se pencher sur cette question étant donné des situations qui leur étaient rapportées par des usagers ou leurs propres constatations. Le comité a commencé ses travaux au mois de novembre. Il a dressé une liste des situations et a décidé de certaines démarches à entreprendre.

Voici quelques-unes des situations que l'on trouve sur cette liste. Des personnes vivant en ressources résidentielles se présentent dans des organismes avec des lunchs insuffisants, des vêtements pas toujours adaptés à la température, leur hygiène est parfois douteuse. D'autres rapportent ne pas pouvoir donner leur opinion sur les repas, le choix des émissions de télévision. D'autres ne peuvent recevoir des amiEs. Tout le monde est d'accord pour constater que la majorité des ressources résidentielles du réseau, de type familial ou ressources intermédiaires, donnent une réponse satisfaisante aux besoins des personnes qu'elles hébergent mais il faut dès maintenant s'attaquer à ce qui ne va pas pour éviter une plus grande détérioration des services. Le comité n'a pas terminé ses travaux; nous vous tiendrons au courant des démarches à venir au moment opportun. (H.M.)

Simplicom et le CRADI : un partenariat solide

L'ensemble des travaux d'adaptation en langage simplifié et *ortographe alternatif* se fait en partenariat avec

Simplicom. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui a pour mission de simplifier des textes afin de permettre une plus grande accessibilité à l'information, pour toute personne ayant des difficultés de lecture, de compréhension ou d'appropriation de l'information.

Le CRADI et Simplicom ont consolidé leur structure de fonctionnement commune et renforcé leur partenariat. Ces deux instances sont appelées à travailler ensemble dans les travaux d'adaptation en langage simplifié. Le CRADI continue à jouer un rôle de service-conseil dans le cadre des travaux d'adaptation, ce qui lui permet d'approfondir son expertise en matière d'adaptation en langage simplifié en regard des besoins des personnes vivant avec une déficience cognitive. De plus, par ces différents projets avec les partenaires de la Ville de Montréal, le CRADI a manifesté le besoin de réaliser un outil qui permettrait de présenter le langage simplifié à ses membres et aux différents partenaires. Simplicom a réalisé cet outil qui sera fort utile dans nos démarches de représentations et de sensibilisation à propos de l'accès à l'information ! (J. C.)

QUESTIONNAIRE sur le soutien aux familles

Le CRADI, via son comité Soutien aux familles, souhaite réaliser un état de situation du programme Soutien aux familles des CSSS de la région de Montréal. Nous savons que plusieurs familles vivent des insatisfactions vis-à-vis ce programme et afin de faire les bonnes représentations, nous devons avoir un portrait juste de la situation. Les membres qui n'auraient pas transféré ce questionnaire à leurs membres, il serait important de le faire le plus tôt possible. Nous aimerions avoir les questionnaires remplis d'ici septembre 2011. Vous pouvez le faire parvenir à toutes vos familles par courriel, via votre bulletin, lors de votre AGA ou par un envoi spécial. Le questionnaire doit être retourné au

Appliquer une politique ou voir à son application

RÉDIGÉ PAR HÉLÈNE MORIN À PARTIR DES NOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AQRIPH DU 18 MAI

L'AQRIPH a réalisé cette année un projet¹ portant sur l'appropriation de la Politique À part entière par les regroupements d'organismes de promotion (ROP). Pour ce faire, l'AQRIPH a retenu quatre dossiers prioritaires : Soutien à domicile, Soutien à la famille, Services éducatifs et Travail.

Tournée d'appropriation de la Politique

L'automne dernier, l'AQRIPH a donc élaboré un document qui comprenait les objectifs de réduction des obstacles de la Politique, les moyens d'action précisés dans le Plan global de mise en œuvre, les instances responsables et les délais pour agir ainsi qu'un état de situation des réalisations en date d'octobre 2010 et ce, sur chacun des quatre dossiers. De novembre 2010 à janvier 2011, onze rencontres régionales ont eu lieu avec des ROP et des organismes de base, pour échanger et recevoir les commentaires des participants dans le but d'outiller les travaux à venir de l'AQRIPH sur l'appropriation de la Politique (Note : le CRADI n'a pu y participer, faute de temps, mais il s'est repris en participant aux activités qui ont suivi).

Lors de chacune des rencontres, l'AQRIPH a produit un rapport régional. Les rapports régionaux ont permis d'élaborer des documents à propos des enjeux ressortis sur chacune des thématiques, de même qu'un document sur les actions à envisager au plan national, étant donné l'immense déception exprimée par les ROP. Le 18 février 2011, les ROP, ont adopté un plan d'action pour demander un changement de cap majeur dans la mise en œuvre de la Politique.

Actions de l'AQRIPH et de ses membres

Les actions suivantes ont donc été réalisées : Communiqué de l'AQRIPH le 18 février, suivi de communiqués des regroupements régionaux (dont celui du CRADI) et dans certaines régions, d'entrevues; le 24 février, demande de l'AQRIPH au



Conseil des ministres d'intervenir en faveur d'un changement de cap radical dans la mise en œuvre de la Politique; production de quatre lettres ouvertes sur les thématiques retenues comme priorités, les quatre jeudis du mois de mars (tout cela n'a pas plu à l'Office); Le 10 mars, l'AQRIPH rencontre M. Émilien Pelletier, député de l'Opposition officielle, responsable du dossier des personnes handicapées, et le 30 mars, Mme Carole Poirier, députée de l'Opposition officielle, responsable de la famille.

Les rencontres avec l'OPHQ ont eu lieu les 4 février et 25 mars et plus tard ce printemps; en avril, l'AQRIPH invite les membres de CA de l'Office à venir rencontrer les membres de l'AQRIPH pendant la rencontre d'orientation le 19 mai à Shawinigan. Cela ne pourra être possible. L'AQRIPH tiendra une assemblée générale extraordinaire, le 31 mars, sur le dossier de la mise en œuvre de la Politique.

Lors de l'AGA et des journées d'orientations, les 18 et 19 mai, les membres de l'AQRIPH ont décidé de continuer les travaux de collaboration avec l'OPHQ pour suivre de près l'application de la politique À part entière et cela, dans un esprit de collaboration.

1- Projet rendu possible grâce à la collaboration de l'OPHQ (25 000\$). Ce projet a permis à l'AQRIPH de réaliser avec les regroupements et leurs membres, une activité d'envergure sur les plans de la concertation, de la mobilisation, de l'éducation populaire et de la représentation.

Dossiers en bref (suite de la page 8)

CRADI, cradi@cradi.com ou par la poste : 5095, 9^e Avenue, bureau 100, Montréal (Québec) H1Y 2J3.

Cela ne prend que quelques minutes de votre temps et nous permettra d'avoir l'heure juste! (M.-C. G.)

Socioprofessionnel

Quelques mots pour vous dire que le CRADI a formé un comité qui s'est réuni à quelques reprises jusqu'à l'automne pour faire un portrait des services socioprofessionnels dans les établissements montréalais. Nous avons rencontré le CAMO pour parler des travaux sur les stages et Action main-d'œuvre pour avoir de l'information à propos des personnes à qui le SSMO donne des services. À l'automne, nous avons mis le dossier de côté; en effet, le sujet était également traité par les organismes provinciaux, AQIS, AQRIPH et PHAS (voir l'article à la page 10) et des démarches étaient entreprises pour rencontrer la Ministre. Notons qu'à Montréal la situation ne semble pas être la même que dans des régions où les services socioprofessionnels sont carrément transférés dans des organismes communautaires. Croisons-nous les doigts! (H. M.)

Le socioprofessionnel : ce qu'il en advient

RÉDIGÉ PAR THÉRÈSE COLIN ET HÉLÈNE MORIN À PARTIR D'UNE PRÉSENTATION D'ISABELLE TREMBLAY DE L'AQRIPH

Les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (CRDITED) avaient jusqu'à récemment une responsabilité d'accompagner les usagers et usagères des services socioprofessionnels. Avec la venue de contraintes engendrées par une reddition de comptes axée sur le **Plan d'accès** ainsi que la hiérarchisation des services, les CRDITED et les CSSS ont entrepris de clarifier leurs rôles respectifs dans la dispense de services. Ainsi, les services se définissent-ils de la façon suivante :

1^{re} ligne : services d'intégration sociale visant la participation sociale et le maintien des acquis de l'utilisateur;

2^e ligne : services d'adaptation/réadaptation visant l'atteinte d'un potentiel optimal d'intégration sociale, scolaire et professionnelle.

Sur le terrain

D'une part, les CRDITED tendent à se départir de certaines personnes qu'ils considèrent comme ayant atteint le maximum de leur potentiel d'adaptation/réadaptation et c'est à la 1^{re} ligne de leur prodiguer des services de maintien des acquis et de participation sociale (Dans certaines régions, les services de 1^{re} ligne incluent les organismes communautaires).

D'autre part, on constate une lacune dans la planification de la transition des responsabilités. On assiste aussi à toutes sortes de scénarios de résolution de problèmes qui consistent souvent en coupures de services (fermeture de centres de jour, perte d'allocations de fréquentation, etc.) d'une clientèle vulnérable. Bref, les changements entrepris sont inquiétants et les nouvelles ressources pour y faire face ne semblent pas au rendez-vous. Avec une éventuelle fermeture des services de jour des CR, le rôle des ressources de type familial (RTF) est remis en question : contrats et obligations pourraient changer. Mais les RTF sont-elles prêtes à assumer ce pourquoi elles n'ont pas signé? Sont-elles formées pour donner des services socioprofessionnels?

Par ailleurs, les travaux du CAMO concernant les activités de travail dans un parcours vers l'emploi (stages) ou dans un parcours de participation sociale visent à mieux définir les responsabilités des ministères concernés (MSSS et MESS). En fait, chaque instance y va de sa solution avec les moyens dont elle dispose.

Le poids de ces changements retombe souvent sur les familles et les associations. Il n'est pas rare que des parents, à court de ressources, font pression sur les associations parce que leur fils ou fille ne reçoit plus de services appropriés du CRDITED. Ces derniers font diverses tentatives auprès des associations, le mot d'ordre semblant être le délestage des responsabilités du système vers les organismes du milieu associatif.

Enjeux et questionnements sur l'impact des transformations

À la vue de ce portrait, plusieurs questions se posent, des commentaires s'imposent :

- Le plan d'accès aux services ne donne pas les résultats escomptés car il ne mesure que des données quantitatives pour l'accès à un premier service. Les Agences disposent-elles des moyens pour bien évaluer les résultats, en incluant le côté qualitatif?

- Quelles sont les responsabilités effectives des réseaux de la santé et des services sociaux (CRDITED et CSSS) et de l'emploi? Des personnes pourraient-elles ne relever d'aucun réseau alors qu'avant le réseau de la santé et des services sociaux assurait le filet social ?

- Quand on parle d'intégration sociale, des parents y voient une façon d'avoir du répit mais ces activités doivent, en premier lieu, servir à la valorisation et à l'intégration sociale de la personne. C'est une prime si elles permettent le répit des familles.

- Dans les divers partenariats, où se situe le réseau de l'éducation et quel pourrait être son rôle, notamment si on fait référence à la transition école-vie active?

- Dans cette transformation, il faut se po-

ser des questions sur la mission des associations et le rôle que le réseau de la santé semble vouloir leur faire jouer. Il n'est pas question d'une sous-traitance à rabais et l'expertise requise doit être disponible à des conditions salariales suffisantes. De plus, la responsabilité envers les personnes, tout comme l'imputabilité et la reddition de comptes sont à considérer.

En somme, d'une région à l'autre, on risque d'assister à une panoplie de tentatives de réponse aux besoins qui pourraient laisser des personnes de côté. Les personnes laissées à elles-mêmes sans milieu d'appartenance, de socialisation et de réalisation risquent de perdre leurs acquis. On peut aussi se demander s'il existera des nouvelles ressources pour les soutenir dans leur projet de vie.

Enfin que dire des pressions qui s'exercent sur les organismes communautaires pour augmenter leur offre de services? Les associations n'ont pas nécessairement la formation pour répondre à ce qui leur tombe dessus ni le désir d'assumer une mission qui était jusqu'à maintenant un service public? Dans cette réorganisation de services, pourra-t-on sauvegarder la qualité des services et des activités offertes à nos gens? Certaines personnes en viennent à dire que le passage de la première à la deuxième ligne causera peut-être plus de dommage que la désinstitutionnalisation...

Les actions

Depuis mai 2010, l'AQRIPH, l'AQIS et le Mouvement PHAS ont fait des démarches pour rencontrer les ministres responsables de ce dossier (ex-ministre Lise Thériault et nouvelle ministre Dominique Vien) dans le but de discuter de la situation et de comprendre la stratégie gouvernementale à ce sujet. En novembre dernier, n'ayant pas reçu de réponse à cette demande, ces mêmes organismes ont écrit à la Protectrice du citoyen afin de la mettre au courant de l'urgence de la situation. En avril dernier, suite à des représentations de ces organismes, les députés de l'opposition interrogeaient la Ministre, lors de l'étude des crédits à l'Assemblée nationale, à propos de cette rencontre demandée par le milieu associatif. On attend toujours!

L'intégration des élèves HDAA : où en est-on en juin 2011?

PAR THÉRÈSE COLIN

Dans le précédent Infocradi, nous relations brièvement ce qui s'était passé à la rencontre nationale du 25 octobre orchestrée par la ministre de l'Éducation dans le but de trouver des solutions aux nombreuses questions que soulève l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Cinq chantiers de travail

La Ministre situait juin 2011 comme son échéancier pour avoir terminé des travaux qui permettraient des prises de décision. Les travaux devaient toucher cinq axes: l'intervention en classe ordinaire, l'organisation des services, la collaboration entre l'école et la famille, la recherche, le transfert des connaissances, la diffusion de meilleures pratiques, l'arrimage avec le réseau de la santé et des services sociaux.

L'axe sur **l'intervention en classe ordinaire** doit se régler essentiellement à partir des travaux des comités paritaires et donc entre les représentants des syndicats d'enseignants et les représentants des commissions scolaires. Les travaux portent notamment sur la composition de la classe et la notion de contraintes excessives. Pour une mise en contexte, notons que les négociations syndicales ont eu lieu ce printemps et qu'une entente est survenue avec la FSE (fédération des syndicats de l'enseignement), mais pas avec la FAE (fédération autonome de l'enseignement, le syndicat des enseignants de la grande région de Montréal). Cela devrait aboutir, en septembre 2011, à la publication de **lignes directrices sur l'intégration scolaire**. Un beau défi, mais aussi bien des inquiétudes, notamment pour le milieu communautaire qui représente les personnes handicapées! En plus, dans cet axe, un comité travaille sur l'accessibilité des écoles à vocation particulière et des projets pédagogiques particuliers aux élèves HDAA; un autre examine la même question au sein d'écoles privées ordinaires.

Concernant **l'axe collaboration école/**

famille, il s'agit essentiellement de l'élaboration d'un **modèle de plan d'intervention**, visant à faciliter le transfert de l'information tout au long du cheminement de l'élève de manière à assurer la continuité des services. Le milieu communautaire a estimé cruciaux ces travaux et c'est sur ce comité que se concentrent ses représentations (Lorraine Doucet est la représentante du milieu associatif). D'autres travaux concernant les trois autres axes relèvent davantage des acteurs de l'éducation.

Il va de soi que le milieu associatif est très préoccupé par ces travaux qui avancent d'ailleurs à bonne vitesse, et qui pourraient donner lieu à d'importantes décisions de la part de la Ministre.

Reprise des travaux du groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS)

Alors que la ministre Courchesne avait plutôt décidé de ne pas réunir ce comité, madame Beauchamp a choisi de faire fonctionner ce comité constitué des partenaires-clé de l'éducation des EHDA. C'est plutôt une bonne nouvelle pour le milieu associatif, car les recommandations de ce comité peuvent se faire en présence de l'ensemble des partenaires. Ceci est très important dans un dossier où les intérêts peuvent être divergents.

La naissance d'une coalition

Au cours des dernières années et plus précisément des derniers mois, le milieu associatif et les milieux syndicaux ont appris à se côtoyer; cependant, même si en théorie, ils tiennent un discours compatible sur la question de l'intégration, dans le quotidien, les enseignants éprouvent toutes sortes de contraintes qui les poussent à fixer tellement de conditions à l'intégration, qu'à toute fin pratique, celle-ci est difficilement possible. C'est d'ailleurs tout l'enjeu des négociations syndicales.

Voulant se chercher des alliés, la FAE s'est tournée vers le milieu associatif et s'est fait clairement remettre à sa place.

En effet, la FAE d'un même souffle, adhérent au principe de l'école publique inclusive mais estime que la responsabilité d'accueillir les élèves incombe à l'école et non pas nécessairement à la classe ordinaire. Elle affirme aussi que la décision d'inclure un élève à la classe ordinaire doit tenir compte du meilleur intérêt de l'élève mais aussi de l'impact de sa présence sur la réussite des autres élèves. D'ailleurs, quelques semaines avant cette demande de collaboration, la FAE avait lancé une campagne publicitaire choc destinée à discréditer l'intégration scolaire et qui, ce faisant, manquait aux droits et à la dignité des élèves HDAA.

Toutefois, le 10 mars 2011, naissait la Coalition pour une intégration réussie, lancée par la FAE, la fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, l'association des pédiatres du Québec, Monsieur Gérald Boutin, professeur au département d'éducation et formation spécialisées à l'UQAM ainsi qu'un parent. Pour en savoir plus sur cette coalition, ses principes et ses membres, on peut aller sur le site:

www.pouruneintegrationreussie.org

Le milieu associatif provincial se mobilise

Dans cette période d'intenses négociations, le milieu associatif a répondu présent. D'une part, il est présent sur le comité du plan d'intervention et au GCAS. Il a aussi répondu à la campagne publicitaire de la FAE et a suivi le lancement de la coalition. Il a demandé une rencontre avec la Ministre; il a aussi participé en compagnie de la Commission des droits de la personne et de l'OPHQ à une émission de radio de 50 minutes sur les ondes de Radio Ville-Marie, sur l'intégration scolaire. Il documente également les bénéfices de l'intégration à partir de témoignages d'élèves qui l'ont vécue ainsi que de ceux qui ont été exclus et placés dans des classes spéciales. C'est un dossier à suivre avec attention.

Pour la survie des services publics

PAR CATHERYN ROY-GOYETTE, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS DU RIOCM¹

Ce printemps, le Québec a connu plusieurs mobilisations qui laissent présager un automne chaud. Mais avant de spéculer sur l'avenir, nous tenons à revenir sur les actions de résistances face aux derniers budgets du ministre Bachand.

Un budget équitable : une question de choix!

Plusieurs d'entre vous ont certainement participé à la grande manifestation pré-budgétaire du 12 mars dernier. Quelle force que d'être plus de 50 000 personnes, provenant de toutes les régions du Québec, à clamer haut et fort notre soif de justice sociale et notre colère devant les choix désastreux du gouvernement !

Rappelons que cette manifestation fut organisée conjointement par la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, née à l'automne 2009, ainsi que l'Alliance sociale qui regroupe les grandes centrales syndicales.

Chapeau à la mobilisation des groupes communautaires!

Les groupes communautaires montréalais ont largement répondu à l'appel des organisateurs. En plus de se déplacer en

grand nombre lors de la manifestation, plusieurs groupes ont tenu des ateliers de formation sur les alternatives fiscales et sociales aux politiques actuelles. En tout, c'est plus de 1000 personnes de l'Île de Montréal qui y ont participé. Gageons que cet exercice d'éducation populaire laissera des traces bien plus durables que cette marche collective de quelques heures.



Les gouvernements complices des requins de la finance

C'est sans surprise que le ministre Bachand a dévoilé son deuxième budget à caractère hautement régressif. Faire payer la classe moyenne et les per-

sonnes en situation de pauvreté pour épargner les grandes entreprises et les plus fortunés. Voilà la triste logique de l'exercice budgétaire du gouvernement du parti Libéral.

Devant ce manque de volonté de notre classe politique, la Coalition montréalaise pour la survie des services publics a donc organisé une action post-budgétaire colorée le 1er avril dernier. « Y'en a marre de se faire prendre pour des poissons! » était le cri du cœur lancé par les militants et militantes réunis devant les bureaux de la Banque HSBC, reine de l'évasion fiscale, situés dans le même édifice que ceux du premier ministre Jean Charest.

Prochaine action

Nous vous donnons rendez-vous le 6 juin prochain devant la conférence de Montréal qui réunit chaque année les grands de ce monde. Cette année, nous ne les laisserons pas décider tranquillement quelle partie de nos avoirs collectifs ils pourront se mettre sous la dent afin de gonfler inexorablement leurs gigantesques profits.

¹-Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal

Un autre grand défi !

D'APRÈS UN COMMUNIQUÉ DE L'ORGANISATION DU DÉFI SPORTIF D'ALTERGO

Six jours de compétitions, quelque 4000 athlètes provenant d'une vingtaine de pays, une journée supplémentaire dans le volet scolaire, de nouveaux sports tels que le basketball pour les jeunes, du powerchair football en fauteuil motorisé, et du volleyball assis, un nombre record de 1089 athlètes en une journée, tels sont les exploits 2011 du Défi sportif AlterGo.

« L'édition 2011 est au-delà de mes attentes. C'est une année vraiment exceptionnelle! », a souligné Monique Lefebvre, fondatrice du Défi sportif. « Le développement du sport scolaire

est quelque chose d'extraordinaire, tant en quantité qu'en qualité. J'ai beaucoup été impressionnée par le basketball pour les personnes avec une déficience intellectuelle. Les professeurs m'ont dit qu'ils avaient été impressionnés par le potentiel des gens. »

Maxime Gagnon, directeur du Défi sportif AlterGo croit que le succès du volet scolaire s'explique en partie par une réorganisation interne. « Les changements que nous avons faits ont porté fruit. Nous sommes capables d'offrir un produit de meilleure qualité. Les athlètes internationaux et ceux des écoles nous le disent. Maintenant, nous avons



Quelques événements passés...

« Speed dating » au CRADI : une première

Le 15 février dernier avait lieu dans les locaux du CRADI un « speed dating » auquel les organismes œuvrant dans le domaine de la DI et des TED étaient conviés. Plus d'une vingtaine de représentants d'organismes étaient présents et se sont prêtés au jeu ludique du « speed dating ». Ce fut un grand succès grâce à la participation de tous. Cet événement original a permis aux personnes travaillant au sein de ces organismes de se connaître, de savoir qui fait quoi et de mettre des visages sur des noms. Une belle occasion également d'échanger sur les services, la mission, les clientèles, les belles réalisations et aussi sur les difficultés auxquelles sont confrontés les organismes dans leur quotidien.

Nadia Bastien, directrice de l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI), est l'instigatrice de cette journée qui a été organisée en collaboration avec Johanne Téodori, directrice du Parrainage Civique Montréal (PCM).

D'un œil différent

Cet événement se tient à chaque année et vient souligner la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle en mars. C'était la 6^e édition et le président d'honneur de l'événement, l'acteur Marcel Sabourin, a remis les prix Janine Sutto aux lauréats, Compagnons de Montréal pour l'exposition « Mosaik en céramiques » et à la comédienne Geneviève Morin-Dupont pour son talent et sa persévérance.

Succès de la marche de l'autisme

Près de 1000 personnes ont participé à cette marche et ont fait ensemble plus de 5 millions de pas. Cela se tenait le 30 avril : Mme Cowell-Poitrass, mairesse suppléante de l'arrondissement, et Amir Khadir, député de

Mercier à l'Assemblée nationale, ont pris part à l'activité. CTV, le Journal de Montréal, 24H et LCN ont couvert l'événement. Cette marche clôturait le mois de l'autisme.

...et à venir

Une exposition qui rentre dans le corps

Compagnons de Montréal présente son projet artistique annuel « Écoute mon portrait », du 31 mai au 30 juin, du lundi au vendredi, de 10h à 16h (vernissage 31 mai, 12h et 19h). Entrée libre au 6421, 1^{re} Avenue, salle Émilie-Gamelin. Écoute mon portrait est un projet encouragé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal. Huit mois de travail, une équipe de plus de 32 personnes dont 16 photographes ayant une déficience intellectuelle, 16 photos grand format, huit reportages sonores enregistrés lors des ateliers créatifs adaptés, donnés par la photographe professionnelle Valérie Sangin et une vidéo sur la réalisation du projet, voilà « Écoute mon portrait »!

Les cafés rencontres de Rêvanous

Dans le but d'aider les parents dans leur décision quant au vécu résidentiel de leur fils ou fille, Rêvanous organise, en partenariat avec le CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord, huit cafés rencontres sur des thèmes allant du besoin de protection versus l'acquisition d'autonomie à la vie amoureuse et sexuelle, en passant par la question du handicap face à la normalité. Ces rencontres se tiendront au CLSC Ahuntsic, à compter du mois de septembre (le mercredi soir). Vous devez vous inscrire pour y participer. Contacter Karine Boivin, au 514-528-8833.

Un autre grand défi! (suite de la page 12)

quelqu'un qui s'occupe uniquement du dossier scolaire. Nous nous sommes inspirés des structures des organisations comme celles des Jeux du Québec ou des Jeux du Canada. »

Les deux organisateurs ont également tenu à souligner le travail des bénévoles, qui sont un maillon important dans la présentation de cet événement. « Nous avons ajouté une journée cette année et les bénévoles ont une fois de plus démontré une capacité de travail exceptionnelle. Ils ont une bonne expérience et une capacité de gestion qui est bien appréciée », croit Mme Lefebvre. Monsieur Gagnon poursuit ainsi : « Cette année, nous avons de la webdiffusion pour la compétition d'escrime et nous voulons continuer d'innover. De cette façon, les personnes handicapées peuvent se faire voir d'une façon positive partout dans le monde.»

Le prix PANAM

Lors de la Journée des partenaires, le 27 avril, AlterGo a remis le prix PANAM¹ à la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal. Mme Marie Cinq-Mars, conseillère associée à la direction de la culture et du patrimoine et maire d'Outremont, s'est fait un plaisir de venir chercher une toile de Jean-François Houle, jeune artiste polyhandicapé. Le lauréat a retenu l'attention du comité de sélection par la diversité de ses initiatives, l'innovation et la mobilisation des ressources humaines et financières.

¹ Prix remis à une entité de la Ville de Montréal s'étant démarquée par ses efforts en accessibilité universelle en loisir

Quelques remarques sur le consentement aux soins

PAR AUDE EXERTIER

Ndlr : Aude Exertier, avocate, a assisté, à la demande de l'Association de parents du Centre Gabrielle-Major, à l'activité sur le consentement aux soins organisée par la Table de l'Est en DI-TED, le 17 mai dernier. Ici, elle nous livre quelques remarques avant de se lancer dans une analyse plus poussée.

Le Code civil du Québec stipule que le majeur apte et le mineur âgé de 14 ans ou plus apte doivent consentir aux soins proposés. Le consentement aux soins des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un TED sous-tend l'aptitude de ces personnes à consentir à ces soins.

Les intervenants œuvrant auprès de personnes présentant une DI ou un TED doivent ainsi continuellement se demander si cette personne est apte à consentir aux soins proposés. Pour ce faire, ils doivent exercer un jugement qualifié de clinique. L'exercice d'un jugement clinique est crucial car il constitue l'amorce du processus menant au consentement ou au refus à des soins.

Cependant, la capacité à consentir varie pour une même personne pour chaque situation à laquelle elle se trouve confrontée (en fonction de la compréhension requise, du type de soin requis, etc.). S'il y a un conflit (par ex. entre l'équipe soignante

et la personne elle-même, le représentant de celle-ci et la personne, etc.), les choses deviennent encore plus complexes car le système juridique est extrêmement difficile à saisir, tant pour les praticiens cliniques que pour les familles et les bénéficiaires des soins eux-mêmes.

Face à de tels enjeux à la fois éthiques et juridiques, où se joue l'exercice du droit fondamental de la personne à l'autodétermination, c'est tout un système qui est à construire dans le domaine de la déficience intellectuelle et des TED pour que les personnes voient leur droit à l'intégrité physique et morale respecté.

Intense activité de Centraide dans notre secteur

PAR THÉRÈSE COLIN

On le sait, Centraide a pour mission de rassembler des ressources financières et bénévoles et de les redistribuer aux organismes communautaires; ce faisant, Centraide et les organismes participent à l'entraide des communautés, à l'engagement social, à la prise en charge des communautés par elles-mêmes et à l'amélioration des conditions de vie des communautés, particulièrement des personnes vulnérables. Par son investissement, Centraide veut aider les familles et les jeunes en difficulté, améliorer les conditions de vie des personnes démunies, combattre l'exclusion des personnes marginalisées et soutenir les communautés dans la recherche de solutions durables.

En 2000, Centraide a produit un rapport intitulé « Bâtir des communautés d'entraide et soutenir leur capacité d'agir ». La vision qui y est développée est à la base des orientations de Centraide et de ses choix pour subventionner les organismes. En 2010 Centraide a complété un exercice qui lui a permis de confirmer les orientations de 2000, tout en précisant certains axes. Il en est sorti le document : **Stratégie 2010-2015 pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

En clair, Centraide accentuera son financement des organismes qui favorisent le développement des enfants, des jeunes et des familles ainsi que les lieux de mobilisation des organismes (ex. : les tables de quartier). Il maintiendra le financement des organismes qui aident les personnes à risque d'être pauvres ou exclues dont les personnes handicapées font partie. Centraide encourage aussi des approches communautaires qui misent sur les forces des personnes (empowerment), leur permettent d'avoir leur place dans la communauté (intégration) ou conjuguent les efforts de plusieurs organismes (concertation). C'est à ce titre que Centraide finance le Projet Liens et le Mouvement PHAS.

Le secteur des personnes handicapées

Au cours des dernières années, Centraide a procédé à une analyse du secteur des personnes handicapées. Cet exercice lui a permis d'analyser l'évolution du secteur et d'ajuster le financement en rapport avec ses particularités, tout en respectant ses orientations. Actuellement Centraide finance 12 organismes membres du CRADI et trois projets.

Cette intense activité de Centraide est à la base de nombreuses réunions tenues avec les groupes au cours de l'année, notamment les rencontres dialogue en mars 2010, les deux rencontres de février 2011 avec le secteur des personnes handicapées et la rencontre de mars 2011 avec les partenaires des organismes de personnes handicapées. Centraide se préoccupe du secteur des personnes handicapées relativement à sa gouvernance et à un certain immobilisme. Il faut dire que la condition des personnes handicapées et leur exclusion engendrent de nombreux obstacles à la participation sociale et se répercutent sur la vie associative elle-même.

C'est pourquoi, en marge de son analyse de secteur, Centraide a proposé au CRADI et au ROPMM de financer un projet qui pourrait soutenir ce secteur dans la recherche de solutions et donner plus de dynamisme à la vie associative. Dans les prochains mois, le projet prendra vie. C'est ce que vous pourrez lire dans ce journal sous la plume de Richard Nicol. Il sera intéressant de regarder quelle analyse les organismes feront de leur propre situation et s'ils trouveront des solutions à leur image.

Vie associative : nouvelles brèves

• Le CRADI tiendra son assemblée générale annuelle (AGA) le 9 juin. Ce qu'il y aura de particulier cette année, c'est qu'on déterminera les priorités en assemblée; d'habitude, la permanence et le CA proposent un plan d'action. Cette année, en dehors des dossiers pour lesquels il y a des ententes de participation et des projets assortis de financement, on pourra discuter de tout, vraiment de tout. On voudrait aussi choisir la date de l'AGA 2012 pour s'assurer de la présence du plus grand nombre.

Les membres ont déjà reçu l'invitation à cette assemblée, le 9 juin, à compter de 9h30 au Centre Alphonse Desjardins, 6755, 36^e Avenue. Rappelons que les organismes financés par les instances gouvernementales doivent faire une assemblée publique qui peut coïncider avec leur AGA.

• L'AGA de l'AQRIPH aura eu lieu au moment où vous lirez ces lignes. En effet, les membres de l'AQRIPH, les regroupements d'organismes de promotion, se seront réunis le 18 mai à Shawinigan. Depuis l'an dernier, l'AQRIPH tient ses assemblées et journées d'orientation dans des endroits différents, ce qui nous permet de voir du paysage et de mieux connaître les regroupements membres et leurs réalités. Ainsi lors des journées d'orientation tenue dans les Laurentides, en automne dernier, et à Victoriaville, en février, nous avons rencontré des personnes qui travaillent dans un restaurant St-Hubert à Ste-Adèle et nous avons écouté une personne nous parler d'accessibilité universelle et des services de la ville de Victoriaville.

Projet Liens : une nouvelle offre de formation

PAR JULIE CADIEUX

En vue d'atteindre ses objectifs de partager, porter, renforcer et faire adopter une vision de l'accessibilité universelle et de développer un réseau d'action concerté d'émissaires capables d'intervenir sur la scène municipale, le Projet Liens a investi, en 2010-2011, beaucoup d'énergie dans l'élaboration d'une nouvelle formation pour une deuxième cohorte. Pour ce faire, il s'est associé au Centre de ressources d'éducation populaire (CREP). Quatre journées de formation ont eu lieu, la moitié de ce que le plan de formation prévoyait.

Un comité formation a été mis sur pied, auquel participe le CRADI, afin d'évaluer le programme pédagogique et d'ajuster les contenus et les approches utilisées au fur et à mesure des journées de formation. Le comité a été très actif dans la proposition d'idées et dans la formulation de commentaires constructifs pour bonifier cette offre de formation. Notons une belle représentation des organismes membres du CRADI dans cette deuxième cohorte et le développement d'une conscience de groupe et d'une volonté de se concerter.

Participation active des organismes du CRADI


Les organismes membres du CRADI ont été très actifs autant lors de la formation que lors de la consultation publique sur la révision de la Charte montréalaise alors que les partici-

pants ont exprimé leurs opinions sur la charte et se sont approprié cet outil qui leur permet de comprendre leurs droits et responsabilités comme citoyens montréalais. Cette consultation fut une réelle occasion d'expérimenter la prise de parole publique. Bravo pour cette belle mobilisation!

Réflexion sur l'accessibilité universelle

De plus, le Projet Liens a poursuivi sa réflexion sur la définition de l'accessibilité universelle avec le Groupe Défi Accessibilité (GDA) et le comité des partenaires (avec la Ville). Ce travail est une réussite en termes de concertation et de mise en commun. C'est dans un véritable climat suscitant les échanges que les différents partenaires ont travaillé à rendre une définition courte, claire et vulgarisée de la notion de l'accessibilité universelle. Une première version sera déposée au printemps 2011 pour fin d'approbation par l'ensemble des organismes membres des trois regroupements régionaux, CRADI, ROPMM et AlterGo.

Suite à la rencontre avec les organismes en mars 2010, le comité de coordination, toujours composé des trois regroupements régionaux, a approfondi sa réflexion au cours de l'année quant à la forme et à l'organisation que pourrait prendre le réseau d'accessibilité universelle au sein du milieu montréalais.



Comité régional des associations
pour la déficience intellectuelle

La participation sociale : parfois, ça fait mal !

PAR HÉLÈNE MORIN

L'équipe de recherche « Déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement et intersectorialité » s'est penchée sur la situation de personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) qui se sont retrouvées en prison suite à des délits mineurs.

En effet, malgré les progrès réalisés en termes d'intégration sociale, certaines personnes qui ont une DI rencontrent de telles difficultés dans leur participation sociale que les résultats en sont plutôt négatifs.

La recherche a été menée avec un groupe cible de personnes ayant un DI et un groupe témoin de personnes sans DI. Dans un premier volet, la recherche portait sur 41 personnes considérées par les services correctionnels comme ayant une DI (groupe cible) et 41 personnes n'ayant pas de DI (groupe témoin). Chacun des groupes comprenait 30 hommes et

11 femmes âgés de 18 à 54 ans. Un deuxième volet de l'étude consistait en entrevues et focus groups auprès de personnes du milieu carcéral, d'éducateurs en CRDI et autres intervenants.

Nous ne décrivons pas les résultats de cette étude mais outre les comparaisons entre l'un et l'autre groupes par rapport au nombre de condamnations, de sentences reçues, du nombre et de la durée des incarcérations, ce qui a attiré notre attention c'est le fait que les personnes du groupe cible (avec une DI), ne recevaient pas de services d'un centre de réadaptation; trois personnes seulement avaient à leur dossier la mention CRDITED. Comme il est souligné dans un article de l'Infos-Recherche d'octobre 2010, en regardant les parcours des personnes incarcérées (en alternance ou événements isolés), on constate que

les services ou le soutien des proches représentent un facteur de protection à l'incarcération. Il y a donc lieu de se demander si les services de réadaptation ne seraient pas aussi un facteur de réduction des méfaits.

Cette équipe de recherche relève d'un service commun aux centres de l'Ouest de Montréal, Lisette-Dupras et Gabrielle-Major. Les résultats de cette étude ont été présentés à la Table de l'Est en DI-TED, ce printemps. Pour en savoir un peu plus, consultez <http://www.interteddi.ca/publications/infos-recherche/reponses-systeme-justice-penale/view>. Et pour connaître les travaux de l'équipe de recherche Interteddi, consultez le site <http://www.interteddi.ca/publications>

Financé par Centraide

Le projet Dynamiser la vie associative est sur les rails

PAR RICHARD NICOL, CHARGÉ DE PROJET

Dans la dernière livraison de l'INFO-CRADI, Thérèse Colin, coordonnatrice du CRADI, a mis en lumière les actions menées par le comité dynamisme des organismes communautaires (CDOC) qui, on le sait aujourd'hui, ont porté fruit!

En effet, en novembre dernier, Centraide a retenu le projet soumis conjointement par le CRADI et le ROPMM et lui a accordé un financement important. La balle est donc maintenant dans notre camp. À nous toutes et tous d'attraper au vol et de s'agripper à cette chance de faire mieux, pas de s'essouffler davantage mais bien de s'améliorer ensemble.

Petite chronologie des événements :

Novembre 2010 : Centraide accep-

te de financer le projet commun du CRADI et du ROPMM pour trois ans.

Janvier 2011 : Un comité de sélection retient les services d'un chargé de projet. Richard Nicol entre en fonction. Il participe aux deux rencontres de consultation auprès des membres du CRADI et du ROPMM.

Février 2011 : Centraide présente officiellement son analyse sectorielle devant les représentants du réseau.

Avril 2011 : Le CDOC prend en main la coordination de la démarche.

Mai 2011 : Le chargé de projet entreprend une tournée des organismes du réseau pour les écouter et réaliser un recensement des conditions de travail et de bénévolat.

Le comité dynamisme des organismes communautaires

Le CDOC est constitué de dix délégués des organismes qui piloteront la démarche. Les dirigeants du CRADI et du ROPMM eux se concentreront davantage sur la direction et l'administration du projet. Il s'agit de François Pageau (Centre communautaire Radisson), Caroline Langevin (Corporation l'espoir), Thérèse Colin (CRADI), Renée Turcotte (Solidarité de parents de personnes handicapées), Nicole Lavoie (Compagnons de Montréal), Gabriel Bouchard (ROPMM), Yves Mercier (Ex Aequo), Christine Duquette (J'me fais une place en garderie), Nadia Bastien (Association de Montréal pour la déficience intellectuelle), Donat Lavallée (Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs – Montréal ré-



gional), Johanne Téodori (Parrainage civique Montréal) et Valérie Larouche (Regroupement des usagers du transport adapté et accessible (RUTA) de l'île de Montréal).

Ces délégués qui représentent le réseau comptent sur vous pour réussir. C'est pourquoi, vous serez invités(es) à collaborer avec eux et le chargé de projet.

Un chargé de projet

Le CDOC pourra en effet compter sur les services de Richard Nicol (sur la photo) dont les services ont été retenus pour les trois prochaines années. Ce dernier s'est mis au travail dès le 24 janvier dernier et a déjà entrepris une tournée des organismes afin de se sensibiliser aux enjeux, aux besoins et aux aspirations des administrateurs, des équipes et des bénévoles actifs dans le réseau. Il sera particulièrement sensible à bien comprendre les difficultés rencontrées sur le terrain et sur les moyens à déployer pour les résoudre avec vous.

Les enjeux majeurs

L'idée maîtresse de la démarche est de se mettre résolument en mode action et de co-construire des organisations locales et régionales fortes, voire incontournables. En concentrant nos énergies et nos ressources sur la mission, sur la relève et sur la consolidation de notre rôle pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans les milieux de vie et de travail.

Les activités à venir

Dans les mois qui viennent, un recensement et des activités collectives liées à une meilleure compréhension de la gou-

vernance dans les organismes du réseau sont prévus. Par la suite, diverses formes d'appui aux administrateurs, aux équipes de travail et aux bénévoles seront mises en place dans un esprit d'empowerment. Enfin, un rassemblement déterminant des membres des regroupements est prévu l'automne prochain pour développer un consensus sur le plan d'action qui guidera notre chantier de rénovation. Divers outils d'information et de communication permettront de suivre la démarche. Visitez d'ores et déjà le site internet en développement : www.wmaker.net/CDOC

Mes salutations au milieu communautaire

Je suis Alain Germain, adjoint à la direction générale du CRDI Gabrielle-Major. Voilà qu'après 32 ans de services dans le réseau de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement, j'ai pris la décision de prendre ma retraite.

Avant de quitter, je tiens à saluer toutes les personnes du milieu associatif que j'ai eu le bonheur de côtoyer et à leur signifier toute mon admiration pour le travail qu'elles effectuent. J'ai tout simplement adoré les moments où, ensemble, les établissements et le réseau communautaire, nous cherchions des solutions aux problèmes nombreux de ce grand réseau. Très sincèrement, je crois que le succès du virage qui s'annonce à Montréal dépend de la qualité des liens et du travail entre les partenaires du réseau DITED. Les choses bien faites ont beaucoup plus de chances de fonctionner.

Tout spécialement je veux saluer Mmes Thérèse Colin et Hélène Morin du CRADI avec qui j'ai particulièrement collaboré.

Pour terminer, je veux partager avec vous la pensée qui m'a guidé tout au long de ces 32 merveilleuses années. Quand on intervient dans la vie des autres, il faut se rappeler que chacun de nous n'a qu'une vie. Quand c'est terminé, personne ne peut se reprendre. Il faut donc intervenir dans le respect total de la personne, avec prudence et efficacité. C'est un défi, une science et un art à la fois. J'espère avoir été à la hauteur.

Un tout dernier mot pour résumer mes sentiments envers le milieu associatif : MERCI!

Alain

Préparer l'avenir ensemble

Bref, le réseau communautaire montréalais des personnes handicapées a la chance de se redécouvrir et de se donner les moyens solidaires d'être plus grand, d'aller plus loin et de grandir plus encore. Ce projet s'adresse vraiment à toutes et à tous. Chacun et chacune d'entre vous êtes donc conviés à y participer. Sachons ensemble nous encourager, nous concerter et nous mobiliser, pour vivre mieux et diffuser efficacement nos messages.

Je laisse ma place

Après deux années à la barre du RUTA de Montréal, je laisse ma place... et je me lance dans une nouvelle aventure. Sauter à pieds joints dans la défense des droits en transport fut très enrichissant tout comme les belles rencontres qui ont traversé (parsemé) ma route. Le dossier transport étant en pleine ébullition, je suis convaincue que les intervenants chevronnés qui constituent notre milieu sauront mettre à profit leurs savoirs et leurs talents. Je remercie les gens qui m'ont offert un accueil chaleureux et un soutien constant depuis deux ans. J'ai trouvé, au sein des organismes œuvrant auprès ou pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, beaucoup de passion et de dynamisme. Je suis fière d'avoir fait partie de ce mouvement. Pour ce qui est des formalités, vous saurez qui me remplacera dès le début de juin.

Pour ma part, ma nouvelle aventure s'appelle « Voyager pour grandir »! Sillonner les Amériques du nord et centrale avec ma fille Camille. Prendre un répit de la course effrénée du travail, de l'école, des rendez-vous médicaux. Éviter l'esoufflement et prendre une pause... Et Camille et moi prenons cette pause ensemble. Nous vous invitons à visiter notre site internet au www.voyagerpourgrandir.org! Au plaisir de vous voir et vous revoir.

Valérie Larouche, RUTA de Montréal

Des communications qui prennent de l'ampleur

PAR HÉLÈNE MORIN, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Le CRADI a amorcé le printemps 2010 avec des intentions de consolider son secteur des communications et se retrouve aujourd'hui avec autre chose que ce qu'il avait prévu; ce n'est pas nécessairement une défaite par rapport au plan, c'est plutôt la bonne idée d'avoir saisi une occasion en or.

En fait le CRADI voulait se doter d'un plan de communications, réaliser un projet qui rejoindrait l'ensemble des membres, continuer de publier et d'améliorer l'Infocradi et le Petit infocradi et intensifier le volet des communications avec les médias. L'objet de cet article n'est pas de faire un rapport des activités à ce sujet mais de revenir sur les éléments échappés et d'autres qui ont été attrapés au vol.

Côté déception, il faut parler du projet qui avait été présenté en juin dernier, à l'assemblée générale annuelle, et qui consistait à faire une carte géographique des organismes en lien avec leurs activités durant la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle. Ce projet n'a pu être réalisé, les personnes concernées étaient débordées d'une façon ou d'une autre et il ne pouvait être question que le CRADI réalise cela sans ces partenaires. Quant au site web, je suis certaine que plusieurs comprendront la difficulté que cela comporte : ça demande plus de temps et de compétence qu'on avait pu le prévoir. Mais ces failles auront permis de faire autre chose qui allait s'avérer fort pertinent.

Au-delà de toute attente, le CRADI se trouve maintenant dans la position de participer, sur une base régulière, à la préparation, à titre de chercheur, de l'émission *Des gens comme les autres* sur les ondes de Radio Ville-Marie (voir l'encadré). Quelque chose qui ne se refuse pas!

Cette émission donne l'opportunité à des personnes handicapées de parler d'elles, à des parents également et



à des organismes d'informer le public du soutien qu'ils apportent aux personnes handicapées et à leur famille et des démarches qu'ils font pour défendre les droits de ces personnes et faire la promotion de leurs intérêts.

Notre participation a permis de donner la parole à des gens à propos de l'autisme, de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, d'accessibilité universelle, du Défi sportif, d'intégration scolaire, etc. Et l'année qui s'en vient sera tout aussi intéressante, sinon plus. Nous verrons à trouver une méthode qui permettra de vous informer des thèmes de chaque émission.

Par ailleurs, le CRADI a répondu présent lors d'événements comme le scandale de la ressource résidentielle de Lachute où de la maltraitance a été constatée. Le CRADI a aussi répondu présent dans le contexte des fusions d'établissements, de la lutte pour le maintien des services publics, lors de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et des actions médiatiques de l'AQRIPH autour de la Politique À part entière. Le CRADI continuera de répondre présent et de faire connaître la réalité du monde qui l'anime.

Des gens comme les autres

Un projet du Centre communautaire Radisson, né en 2009, avec Gaston L'Heureux à l'animation. Maintenant animée par Jean-Marie Lapointe.

Objectifs : considérer les personnes ayant une déficience comme des citoyens et des consommateurs à part entière et encourager les personnes isolées à avoir une vie active par des exemples de personnes dont le parcours est inspirant soit que ces personnes soient connues soit qu'elles soient des personnes ordinaires qui rayonnent dans leur quotidien.

Des gens comme les autres,
sur les ondes de
Radio Ville-Marie, 91,3,
le mardi à 11h.

Consultez le site
www.radiovm.com

Des artistes qui se professionnalisent de plus en plus

PAR HÉLÈNE MORIN

L'année artistique n'a pas manqué de nous ravir avec des spectacles qui mettaient en vedette des élèves des Muses, centre des arts de la scène, dans diverses disciplines. Une année qui aura demandé un travail assidu aux artistes et à ceux et celles qui les accompagnent dans le quotidien.

Commençons par le spectacle d'un soir des Muses, Cabaret, présenté à l'Astral, un spectacle soigné qui mettait en vedette des élèves des Muses et des artistes comme le metteur en scène Claude Lemieux, du Groupe de la Veillée. Aux dires des personnes qui l'on vu, ce Cabaret aurait mérité d'être vu par beaucoup de monde donc d'être présenté plus d'un soir. Mais comme l'a souligné la directrice des Muses, Cindy Schwartz, c'était impossible en termes d'investissement et de ressources humaines. Il faut souligner l'immense travail accompli par Amélie Dumoulin, à la barre de ce cabaret des grands soirs. Pas de temps mort, ça roulait, ça dansait, ça chantait et ça récitait de la poésie : « Plonger comme une goutte de pluie héroïque. Soupirer, goûter, frissonner... Former un ballon éblouissant de lumière. S'incliner devant son cœur ingénieux ». Édouard Descollines.

Comme cela est dit sur le site des Muses, un·e finissant·e des Muses se distingue par sa polyvalence, son professionnalisme et sa créativité. Pour connaître les Muses, visitez www.lesmuses.org.

Un peu plus tard, en juin 2010, on a assisté à Just fake it, un spectacle de Joe Jack et John qui mettait en scène deux élèves des Muses, Michael Nimbley et Geneviève Morin-Dupont, et les artistes Jean-Pascal Fournier et Dorian Nuskind-Oder; il



PHOTO: SIMON GRENIER POIRIER

s'agit d'une cinquième création de cette compagnie. Présenté au Théâtre d'aujourd'hui dans le cadre du Off TA, à la maison de culture du Plateau, puis à Québec et plus récemment, dans le cadre de Corps atypiques, en avril à la Rencontre Théâtre ados, ce spectacle poursuit sa carrière et s'arrêtera 13 soirs Aux Écuries, 7285, rue Chabot www.auxecuries.com, en octobre prochain.

En mars dernier, Les Productions des pieds des mains ont présenté Pharmakon, un texte d'Alexis Martin, mis en scène par Menka Nagrani et mettant en vedette cinq artistes ayant une déficience intellectuelle et deux artistes, sans déficience. Présenté dans le cadre du festival Corps atypiques au Gesù, ce spectacle nous a montré des Marc Barakat, Jean-François Hupé, Geneviève Morin-Dupont et Carl Hennebert-Faulkner très talentueux. Ce spectacle de danse-théâtre sera présenté en novembre dans des maisons de culture.

Au cours de l'année, les artistes des

Muses ont également eu d'autres occasions de se faire connaître soit par la danse (Anthony Dolbec, dans un spectacle de gigue contemporaine à Tangente), soit par le chant (le chœur des Muses) ou encore par des lectures de contes dans les bibliothèques.

D'autres personnes ont également montré qu'elles étaient capables de créer; on a pu le voir lors de l'exposition d'Un œil différent, tenue à l'Écomusée du fier monde. On a y vu en particulier de très belles toiles; difficile de distinguer les œuvres de professionnels de celles des artistes handicapés. Autre moment fort, l'exposition de céramiques (au Cinéma Beaubien) par des artistes de Compagnons de Montréal (un autre projet d'envergure, Écoute mon portrait, a lieu durant le mois de juin).

Dans un prochain numéro de l'Infocradi, nous ferons le point sur qui fait quoi dans le domaine 'arts et déficience intellectuelle / troubles envahissants du développement', dans la région de Montréal.

LU VU ENTENDU

Dans **Le Nouvelliste** du 12 mars : une lettre ouverte de Geneviève Verreault de Trois-Rivières. Elle nous parle de sa situation de personne vivant avec un trouble envahissant du développement. Un témoignage riche d'enseignements qui se termine ainsi : «J'ai toujours l'impression qu'il y a une vitre entre moi et les autres; j'essaie de faire partie de votre monde du mieux que je peux.»

Dans **Le Devoir** du 17 mars : Louise-Maude Soucy écrit que l'accès aux services en DI et TED est un échec. Le plan d'accès de 2008 n'a pas donné les résultats escomptés. Il faut attendre un an pour un diagnostic et ensuite d'un à deux ans pour l'obtention d'un service en CRDI et de cinq à six ans pour une aide à domicile (constat de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux).

Dans l'hebdomadaire **Voir** du 12 mai, un

article sur la musicothérapie et une photo de Yannick et Marie-Josée lors d'un atelier. Il s'agit des fils et fille de Danielle Gaudet, présidente du CRADI.

Dans **Le Monde de l'intelligence**, mars avril 2011, l'amour rend-il plus intelligent? Une chose est certaine, on voit la vie positivement quand on est en amour et même quand l'amour est un peu usé, les souvenirs des bons moments auraient un effet positif sur le cerveau.

Lors de l'AGA de l'Association de parents du Centre Gabrielle-Major, le 25 mai dernier, M. Normand Lauzon, directeur général, a laissé entendre que la fusion des centres de réadaptation Gabrielle-Major, L'Intégrale et Lisette-Dupras allait se réaliser d'autant plus qu'elle était volontaire.



Également lors de cette assemblée, un hommage a été rendu à des personnes qui ont beaucoup donné comme membre du CA pendant plusieurs années : il s'agit de Danielle Gaudet, Antoine Chase, ainsi que mesdames Milot et Dodier. Les membres du CA ont aussi chaleureusement remercié Danielle Lachance, coordonnatrice de l'Association.

Pendant les vacances

La course Trois, 2, 1, GO! du Regroupement pour la trisomie 21 se tient le 20 août

Le rendez-vous pour cette 4^e édition de la course est au parc Maisonneuve. Inscrivez-vous aux défis de 5 km et 10 km ou encore à l'épreuve vedette, le 1 km, qui est accessible à tous.

Pour vous inscrire :

www.events.runningroom.com/site/?raceld=6433

Si vous désirez voir des photos de l'événement de 2010 :

www.trisomie.qc.ca/Afficher.aspx?section=92&langue=fr



Au revoir et à bientôt Marie-Claude

Notre chère Marie-Claude, coordonnatrice du Mouvement PHAS et chargée de dossiers au CRADI, nous quitte pour quelques mois. Pour des raisons de santé, elle doit prendre congé. Nous tenons à lui dire que nous penserons à elle et que nous serons là si elle a besoin de nous.

L'équipe du CRADI

Un bel été et de belles vacances